



**PRÉFET DE LA
RÉGION
PAYS-DE-LA-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R52-2026-109

PUBLIÉ LE 12 MARS 2026

Sommaire

Secrétariat général aux affaires régionales de la région

Pays-de-la-Loire /

R52-2026-03-09-00008 - Arrêté SGAR n° 29 du 9 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest. (9 pages) Page 5

R52-2026-03-09-00009 - Arrêté SGAR n° 30 du 9 mars 2026 portant composition de la commission permanente du Conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest. (3 pages) Page 15

Agence régionale de Santé Pays de la Loire /

R52-2026-03-09-00010 - Arrêté ARS-PDL-DT72-DIRECTION-2026-021-72 du 9 mars 2026 - portant sur la suspension d'activité du CH de Montval-sur-Loir (2 pages) Page 19

R52-2026-03-09-00007 - Arrêté ARS-PDL/DASM/DPPA/35-2026/49 du 09 mars 2026 portant publication de la dissolution du groupement de coopération sociale et médico-sociale « Dispositif d'appui à la coordination Maine-et-Loire » (2 pages) Page 22

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

R52-2026-03-06-00002 - Arrêté 2026/DREETS/CS-16 du 06 mars 2026 relatif à l'agrément "Vacances Adaptées Organisées" de l'association Vendee Amitié (2 pages) Page 25

R52-2026-03-11-00001 - Arrêté DREETS-15 du 11 mars 2026 arrêté portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage (2 pages) Page 28

R52-2026-03-05-00002 - Arrêté SGAR/DREETS n°27 du 5 mars 2026 portant composition et désignation des membres de la commission régionale des qualifications pour l'attribution du titre de maître artisan. (3 pages) Page 31

R52-2026-03-05-00003 - Arrêté SGAR/DREETS n°28 du 5 mars 2026 portant désignation du représentant de l'Etat au sein de la commission régionale des qualifications pour l'attribution du titre de maître artisan, (1 page) Page 35

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de Sécurité Sociale Antenne interrégionale de Rennes MNC /

R52-2026-03-09-00001 - Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de la Loire Atlantique auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire N°1 (4 pages) Page 37

R52-2026-03-09-00003 - Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de la Mayenne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire N° 1 (4 pages)	Page 42
R52-2026-03-09-00004 - Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de la Sarthe auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire N° 1 (4 pages)	Page 47
R52-2026-03-09-00005 - Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de la Vendée auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire N° 1 (4 pages)	Page 52
R52-2026-03-09-00002 - Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de Maine-et-Loire auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire N° 1 (4 pages)	Page 57
R52-2026-02-13-00004 - Arrêté du 13 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire N° 1 (4 pages)	Page 62
R52-2026-02-20-00005 - Arrêté du 20 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire N° 2 (2 pages)	Page 67
R52-2026-02-25-00004 - Arrêté du 25 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire N°3 (2 pages)	Page 70
R52-2026-03-06-00003 - Arrêté du 6 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Mayenne N° 1 (4 pages)	Page 73
R52-2026-03-09-00006 - Arrêté du 9 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire N°1 (4 pages)	Page 78
RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE LA LOIRE /	
R52-2026-03-03-00004 - Arrêté RECTORAT 2026-07 du 03 mars 2026 relatif à la délégation de signature de la rectrice de la région académique Pays de la Loire au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire et à certains agents du rectorat dans le domaine administratif (4 pages)	Page 83

R52-2026-03-03-00005 - Arrêté RECTORAT du 03 mars 2026 relatif à la délégation de signature de la rectrice de la région académique Pays de la Loire au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire et à certains agents du rectorat dans le domaine financier (8 pages)

Page 88

Secrétariat général aux affaires régionales de la
région Pays-de-la-Loire

R52-2026-03-09-00008

Arrêté SGAR n° 29 du 9 mars 2026 portant
désignation des membres du Conseil maritime
de façade Nord Atlantique - Manche Ouest.



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brest et Nantes, le **09 MARS 2026**
N° 2026/028
N° SGAR - 29

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

portant désignation des membres du Conseil maritime de façade
pour la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest.

Le préfet de la région Pays de la Loire,

Le préfet maritime de l'Atlantique,

- Vu la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- Vu la directive n° 014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime ;
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.219-1 et suivants et les articles R. 219-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu le décret n° 2011-637 du 09 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 29 janvier 2026 portant composition du Conseil maritime de façade pour la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest ;

SUR PROPOSITION de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest ;

BCRM de Brest - Préfecture maritime de l'Atlantique
CC 46- 29240 Brest CEDEX 9
Téléphone : 02.98.14.92.02
www.premar-atlantique.gouv.fr

Secrétariat général pour les affaires régionales
6 quai Ceineray - BP 33 515 - 44 035 NANTES cedex 1
Téléphone : 02.40.08.64.84
www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont désignés membres du conseil maritime de la façade :

Au titre du collège « État et établissements publics » :

- le préfet de la région Bretagne ;
- le préfet des Côtes d'Armor ;
- le préfet du Finistère ;
- le préfet du Morbihan ;
- le préfet de la Vendée ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre - Val de Loire ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest ;
- le commandant de la zone maritime Atlantique ;
- le directeur du centre Bretagne de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ;
- le délégué régional de rivage du Conservatoire du littoral de la délégation Centre-Atlantique ;
- le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- la directrice coordinatrice de la façade Atlantique de l'Office français de la biodiversité ;
- le directeur du Service hydrographique et océanographique de la Marine ;
- le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;
- la directrice régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne.

Au titre du collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements » :

- deux élus du conseil régional de Bretagne :

Titulaires
Daniel CUEFF
Gaël LE MEUR

- deux élus du conseil régional des Pays de la Loire :

Titulaires
Claire HUGUES
François BLANCHET

- un élu du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :

Titulaire
Stéphane LENFANT

- une élue du conseil départemental des Côtes d'Armor :

Titulaire
Graziella SEGONI

- un élu du conseil départemental du Finistère :

Titulaire	Suppléante
Gilles MOUNIER	Nathalie CARROT-TANNEAU

- un élu du conseil départemental de la Loire-Atlantique :

Titulaire	Suppléante
Jean-Luc SÉCHET	Chloé GIRARDOT MOITIÉ

- une élue du conseil départemental de Vendée :

Titulaire
Florence PINEAU

- six représentants des maires désignés par l'association nationale des élus du littoral (ANEL) :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>A désigner (ANEL 22)</i>	
<i>A désigner (ANEL 29)</i>	
Bernard LALOUX (ANEL 35)	Philippe FOURNEYRON (ANEL 35)
Norbert SAMAMA (ANEL 44)	Claude CAUDAL (ANEL 44)
Ronan LOAS (ANEL 56)	Armelle GEGOUSSE (ANEL 56)
Thomas GISBERT de CALLAC (ANEL 85)	

- six représentants des présidents des établissements de coopération intercommunale désignés par Intercommunalités de France :

<i>Titulaires</i>
Frédéric LE MOULLEC (22)
François CUILLANDRE (29)
<i>A désigner (35)</i>
David SAMZUN (44)
Jean-Michel BONHOMME (56)
Nicolas CHÉNÉCHAUD (85)

Au titre du collège des « activités professionnelles et entreprises » :

- un représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Gilles L'HARIDON	Jean-Paul CHAPALAIN

- un représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie des Pays de la Loire :

<i>Titulaire</i>
Yann TRICHARD

- un représentant de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Gaëtan LE SEYEC	Sophie JEZEQUEL

- le président et un membre du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Olivier LE NÉZET	Jacques DOUDET
Julien DUBREUIL	Yannick CALVEZ

- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
José JOUNEAU	Fanny BRIVOAL

- le président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Sylvain CORNÉE	Laurence QUERRIEN

- le président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Philippe LE GAL	Frédéric COUDON

- le président du comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire :

<i>Titulaire</i>
Jean-Yves LE GOFF

- un représentant du transport maritime désigné par Armateurs de France :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Karl DOLIF	Alice MOREAUX

- un représentant de la filière extraction désigné par l'union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Frédéric SUIRE	Ronan CREACH

- le président du directoire du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Jean-Rémy VILLAGEOIS	Sophie COCHARD

- un représentant d'un port de la façade maritime désigné par la fédération française des ports de plaisance :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Michaël QUERNEZ	Gildas GUGUEN

- un représentant des industries nautiques désigné par la fédération nationale des industries nautiques :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Guillaume ARNAULD des LIONS	Olivier BOUGAN

- une représentante de la construction navale désigné par le Groupement des industries de construction et activités navales :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Marie-Christine MÉCHET	Anne-Hélène LAOT

- le président de Nautisme en Bretagne :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Laurent BOYER	Nicolas TREBERN

- une représentante de la filière énergies marines renouvelables désignée par le Syndicat des énergies renouvelables :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Marie THABARD	Pierre DUTHION

- une représentante désignée par France Renouvelables :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Lucile FORGET	Matthieu BLANDIN

- une représentante désignée par Réseau de transport d'électricité :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Carole PITOU-AGUDO	Aurore GILLMANN

- le directeur du Pôle Mer Bretagne Atlantique :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Philippe MONBET	Frédéric RENAUDEAU

Au titre du collège des « salariés des entreprises » :

- un représentant désigné par le syndicat « confédération générale du travail » :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Guy JOURDEN	Emilie TEW-KAÏ

- un représentant désigné par le syndicat « force ouvrière » :

<i>Titulaire</i>
<i>A désigner</i>

- un représentant désigné par le syndicat « confédération française démocrate du travail » :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
David RIOU	Christophe MOREL

- un représentant désigné par le syndicat « confédération française des travailleurs chrétiens » :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Nicolas DOLLÉ	Cyrille LECHEVESTRIER

- un représentant désigné par le syndicat « confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres » :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Erwan GUGUEN	Louis ANFREVILLE

Au titre du collège des « usagers de la mer et du littoral des associations de protection de l'environnement littoral ou marin » :

- un représentant désigné par la fédération française de voile :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Jean KERHOAS	Bruno LE BRETON

- un représentant désigné par la fédération française d'études et de sports sous-marins :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Laurent DUBOST	Paul MAREC

- un représentant désigné par la fédération française de canoë kayak et sports de pagaie :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Jacques THIOLAT	Tanguy JACOB

- un représentant désigné par la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Christophe GOUMAS	Patrick ZIMMERMANN

- un représentant désigné par l'union nationale des associations de navigateurs et membre d'une section départementale des Pays de la Loire :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Bertrand LAVAYSSIERE	Benoît RENARD

- un représentant désigné par l'union nationale des associations de navigateurs et membre d'une section départementale de Bretagne :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Jean-Luc BIDEAU	Alain ZINS

- un représentant désigné par la fédération maritime (maison de la mer) :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Alain DOARÉ	Christian BRISSET

- un représentant désigné par la Ligue pour la protection des oiseaux :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Cédric MARTEAU	Pierre-André FARQUE

- une représentante désignée par l'association nationale France Nature Environnement :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Élodie MARTINIE-COUSTY	Nicolas RICHARD

- une représentante désignée par l'association France Nature Environnement des Pays de la Loire :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mireille BOURDON	Yves CALVEZ

- un représentant désigné par l'association Bretagne Vivante – société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Denez L'HOSTIS	Virginie ANTOINE

- un représentant désigné par l'association Eaux et Rivières de Bretagne :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Luc DREVES	Christophe LE VISAGE

- le président de l'association Estuaire Loire Vilaine :

<i>Titulaire</i>
Jean-Claude MÉNARD

- un représentant de l'association des îles du Ponant :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Philippe LE FUR	Charlotte COURANT

Article 2

Sont désignées en tant que personnalités qualifiées :

- Jean-François DAVIAU, président de la section mer - littoral du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne ;
- Marie-Thérèse BONNEAU, président du Conseil économique, social et environnemental régional des Pays de la Loire ;
- Rémi MONGRUEL, chercheur économie appliquée, dynamiques des activités maritimes, évaluation intégrée des socio-écosystèmes marins et côtiers (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) ;
- Brice TROUILLET, professeur des universités en géographie maritime (Institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes), directeur adjoint scientifique interdisciplinarité, CNRS.

Article 3

Les membres du conseil maritime de façade désignés siègent pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 4

Il sera procédé à la désignation complémentaire des membres du conseil maritime de façade manquants par arrêté modificatif. Ces membres siégeront pour le temps restant à courir jusqu'au renouvellement complet du conseil.

Article 5

La secrétaire générale pour les affaires régionales des Pays de la Loire, l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique et la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le préfet maritime de l'Atlantique



Jean-François QUÉRAT

Le préfet de la région Pays de la Loire



Fabrice RIGOLET-ROZE

Secrétariat général aux affaires régionales de la
région Pays-de-la-Loire

R52-2026-03-09-00009

Arrêté SGAR n° 30 du 9 mars 2026 portant
composition de la commission permanente du
Conseil maritime de façade Nord Atlantique -
Manche Ouest.



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brest et Nantes, le 09 MARS 2026
N° 2026/031
N° SGAR - 30

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

portant composition de la Commission permanente du Conseil maritime de façade
Nord Atlantique - Manche Ouest.

Le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire Atlantique,
Le préfet maritime de l'Atlantique,

- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 219-1 et suivants et les articles R. 219-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2010-130 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façades ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 29 janvier 2026 portant composition du Conseil maritime de façade pour la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 9 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil maritime de façade pour la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest ;
- Vu le règlement intérieur adopté en séance du Conseil maritime de façade le 03 février 2026 ;
- Vu le procès-verbal de l'élection des membres de la commission permanente du conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest qui s'est déroulée le 03 février 2026 ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La commission permanente du Conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest est composée comme suit :

1/ Collège « État et établissements publics » (1 siège)

Titulaire	Suppléant
Mme la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest	M. le directeur-adjoint délégué interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest

2/ Collège « Collectivités territoriales et leurs groupements » (4 sièges)

Titulaires	Suppléants
M. Daniel CUEFF (Conseil régional de Bretagne)	Mme Gaël LE MEUR (Conseil régional de Bretagne)
Mme Claire HUGUES (Conseil régional des Pays de la Loire)	M. François BLANCHET (Conseil régional des Pays de la Loire)
M. Ronan LOAS (Maire de Ploemeur – ANEL 56)	M. GIBERT DE CALLAC (Maire de Bouin – ANEL 85)
M. Norbert SAMAMA (Maire du Pouliguen – ANEL 44)	M. Jean-Luc SÉCHET (Conseil Départemental de Loire-Atlantique)

3/ Collège « Activités professionnelles et entreprises » (5 sièges)

Titulaires	Suppléants
M. Gilles L'HARIDON (Chambre de commerce et d'industrie Bretagne)	M. Laurent BOYER (Nautisme en Bretagne)
M. Philippe LE GAL (Comité régional de conchyliculture Bretagne Sud)	M. Gaëtan LE SEYEC (Chambre d'agriculture de Bretagne)
M. José JOUNEAU (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire)	Mme Fanny BRIVOAL (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire)
M. Olivier LE NEZET (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne)	M. Julien DUBREUIL (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne)
Mme Alice MOREAUX (Armateurs de France)	Mme Marie THABARD (Syndicat des énergies renouvelables)

4/ Collège « Salariés des entreprises » (1 siège)

Titulaire	Suppléant
M. Guy JOURDEN (CGT Bretagne / Pays de la Loire)	M. David RIOU (CFDT Bretagne / Pays de la Loire)

5/ Collège « Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement littoral ou marin » (4 sièges)

Titulaires	Suppléants
Mme Mireille BOURDON (France Nature Environnement Pays de la Loire)	M. Luc DRÈVES (Eau et Rivières de Bretagne)
M. Denez L'HOSTIS (Bretagne Vivante)	M. Jacques THIOLAT (Fédération française de canoë-Kayak et sports de pagaie)
M. Jean-Luc BIDEAU (Union nationale des associations de navigateurs de Bretagne)	M. Christophe GOUMAS (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer)
M. Jean KERHOAS (Fédération française de voile)	M. Laurent DUBOST (Fédération française d'études et de sports sous-marins / Comité Interrégional Bretagne-Pays de la Loire)

Article 2

La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest assure le secrétariat de la commission permanente du conseil maritime de façade.

Article 3

L'arrêté inter-préfectoral du 28 janvier 2023 portant composition de la commission permanente du Conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest, publié sous le numéro n° 2023/008 par la préfecture maritime de l'Atlantique, est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale pour les affaires régionales des Pays de la Loire, l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique et la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le préfet maritime de l'Atlantique


Jean-François QUÉRAT

Le préfet de la région Pays de la Loire


Fabrice RIGOLET-ROZE

Agence régionale de Santé Pays de la Loire

R52-2026-03-09-00010

Arrêté ARS-PDL-DT72-DIRECTION-2026-021-72
du 9 mars 2026 - portant sur la suspension
d'activité du CH de Montval-sur-Loir

ARRETE n° ARS-PDL/DT72/DIRECTION/2026/021/72

**Portant sur la suspension d'activité du service d'urgence
du centre hospitalier de Montval-sur-Loir**

**Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1, R. 6122-25, R. 6123-1 à R. 6123-32-11 et D. 6124-1 à D. 6124-26-10 ;

Vu le décret n°2023-1374 du 29 décembre 2023 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine d'urgence et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté ARS/PDL/DG/2023/27 du 26 octobre 2023 portant adoption du projet régional de santé des Pays de la Loire 2023-2028 ;

Vu l'arrêté ARS/PDL/DOSA/AES/2024/44 du 9 février 2024 portant modification de l'arrêté ARS-PDL/DG/2023-026 du 23 octobre 2023 fixant les zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

Vu l'arrêté ARS-PDL/DOSA/AES/06/2024/44 du 9 février 2024 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation des activités de soins et équipements matériels lourds pour 2024-2025 ;

Vu le courrier du 6 mars 2026 du directeur du Centre Hospitalier (CH) de Montval sur Loir informant l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire des difficultés rencontrées pour assurer une continuité de l'activité de la structure des urgences de l'établissement, ainsi que des modalités d'accueil et de prise en charge des patients nécessitant des soins de médecine d'urgence mises en place par l'établissement dans le cadre d'une suspension temporaire de l'activité de cette structure ;

Considérant l'impossibilité pour le CH de Montval sur Loir d'assurer la continuité de l'activité de la structure des urgences du site de 5 allée Saint Martin 72000 MONTVAL-SUR-LOIR sur la période du 9 mars au 10 mars 2026 au regard des ressources médicales disponibles, malgré la mobilisation de l'ensemble des leviers disponibles pour réorganiser le service des médecins de l'établissement titulaires des qualifications prévues à l'article D. 6124-1 du code de la santé publique ;

Considérant que le besoin d'accès aux soins de médecine d'urgence de la population est couvert par ailleurs;

Considérant l'organisation par le CH de Montval sur Loir de modalités d'accueil et de prise en charge des patients nécessitant des soins de médecine d'urgence, assurée en lien avec le CH du Mans autorisé à exercer l'activité de soins de médecine d'urgence selon la modalité de prise en charge des patients dans une structure des urgences ;

Considérant qu'il y a lieu, au vu de ces circonstances, d'assurer une permanence de l'accueil et de la prise en charge des patients nécessitant des soins de médecine d'urgence en autorisant le CH de Montval sur Loir à suspendre l'activité de sa structure des urgences pour une durée n'excédant pas douze heures consécutives par jour.

ARRETE

Article 1^{er} : Le CH de Montval sur Loir est autorisé à suspendre l'activité de sa structure des urgences sur le site de Montval sur Loir pour une durée consécutive de 12 heures :

- **Lundi 9 mars 2026 20h30 au mardi 10 mars 2026 8h30**

Cette autorisation prendra fin, le cas échéant :

- dès l'intervention d'une décision prise sur une demande de l'établissement de faire fonctionner une antenne de médecine d'urgence présentée lors de la première fenêtre de dépôt de demandes d'autorisation pour l'activité de soins de médecine d'urgence ;
- le lendemain de la fermeture de la première fenêtre de dépôt de demandes d'autorisation pour l'activité de soins de médecine d'urgence, si l'établissement n'a pas présenté la demande susmentionnée.

Article 2 : Le CH de Montval sur Loir se chargera d'informer l'ensemble des acteurs concernés par cette suspension et notamment le service d'aide médicale urgente, les structures des urgences, les médecins généralistes, le service départemental d'incendie et de secours, les transporteurs sanitaires et le conseil de l'ordre des médecins du territoire de santé concerné.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le - - 9 MARS 2026

Le Directeur général de l'agence régionale
de santé des Pays-de-la-Loire


Jérôme JUMEL

Agence régionale de Santé Pays de la Loire

R52-2026-03-09-00007

Arrêté ARS-PDL/DASM/DPPA/35-2026/49 du 09 mars 2026 portant publication de la dissolution du groupement de coopération sociale et médico-sociale « Dispositif d'appui à la coordination Maine-et-Loire »

ARRÊTÉ N° ARS-PDL/DASM/PPA/35-2026/49

portant publication de la dissolution du groupement de coopération sociale et médico-sociale
« Dispositif d'appui à la coordination Maine-et-Loire »

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DES PAYS DE LA LOIRE**

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 312-7 et R 312-194-1, R 312-194-21 et 22 et R312-194-24 et 25 ;
- VU** l'article 23 de la loi n° 219-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 15 février 2023 nommant M. Jérôme JUMEL, Directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 27 février 2023 ;
- VU** le décret n°2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;
- VU** l'arrêté n° ARS-PDL/DT49/PRC/2022/64 portant publication de la constitution du groupement de coopération sociale et médico-sociale « DAC de Maine-et-Loire » ;
- VU** l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2026-004 portant délégation de signature de Madame Marianne CORNU-PAUCHET, Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU** Le procès-verbal de la séance du 5 février 2026 de l'assemblée générale du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) DAC 49 comportant l'approbation de la dissolution du GCSMS DAC 49 et la nomination d'un liquidateur ;

CONSIDÉRANT l'extinction de l'objet GCSMS du fait du transfert des missions du dispositif d'appui à la coordination de Maine-et-Loire à l'association DAC 49 ;

ARRÊTE

Article 1 : le GCSMS DAC 49 dont le siège social est situé 2 rue Marcel Pajotin – 49000 ANGERS et dont le numéro SIREN est 917 830 614 est dissous.

Article 2 : conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article R 312-194-25 du CASF, la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins et le temps de la liquidation.

Article 3 : les missions du GCSMS DAC 49 visant à un dispositif départemental d'appui à la coordination à destination tant des professionnels de santé libéraux, sanitaires, sociaux et médico-sociaux, qu'à destination des patients et usagers sont confiées à l'Association DAC 49, nouvellement créée.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays-de-la Loire et de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Nantes, le 09 MARS 2026

Pour le directeur général de l'Agence régionale de
santé des Pays de la Loire
La directrice l'Autonomie et de la Santé Mentale de
l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire



Marianne CORNU-PAUCHET

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

R52-2026-03-06-00002

Arrêté 2026/DREETS/CS-16 du 06 mars 2026
relatif à l'agrément "Vacances Adaptées
Organisées" de l'association Vendee Amitié



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ 2026/DREETS/CS-16
Relatif à l'agrément "Vacances Adaptées Organisées"

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 114 ;

VU le code du tourisme, notamment ses articles L 211-1, L 211-2, L 412-2 et R. 412-8 à R 412-17 du code du tourisme ;

VU le décret n° 94-490 du 15 juin 1994, pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, notamment son article 35 ;

VU le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » modifiant les articles R. 412-8 à R. 412-17 du code du tourisme ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice Rigoulet-Roze préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU la circulaire N° DGCS/3B/2023/153 du 6 octobre 2023 relative au respect des règles de sécurité incendie sur les lieux de séjours de vacances adaptées organisées ;

VU l'arrêté du 5 février 2024 nommant M. Jérôme GIUDICELLI directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté n° 2024/SGAR/DREETS/n°419 du 8 août 2024 portant délégation de signature à M. Jérôme GIUDICELLI directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté N° 2025/DREETS/47 du 16 juillet 2025 portant subdélégation de signature du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

VU le dossier de demande de renouvellement d'agrément « vacances adaptées organisées » produit ;

SUR proposition de Monsieur le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRÊTE

Article 1

Le renouvellement d'agrément « Vacances adaptées organisées » est accordé pour une durée de 5 ans, à compter de la date du présent arrêté, à l'association VENDEE AMITIE, 5 impasse d'Aquitaine, 85190 AIZENAY.

Article 2

Le bénéficiaire de l'agrément informera de l'organisation de chaque séjour, deux mois avant celui-ci, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités-DDETS du département dans lequel il se déroulera.

Article 3

Le bénéficiaire de l'agrément transmettra chaque année à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire, 22 mail Pablo-Picasso - BP 24209 - 44042 Nantes Cedex 1 le programme de ses activités pour l'année en cours en précisant le nombre et les lieux de séjours de vacances envisagés, ainsi que le nombre de personnes accueillies par séjour.

Article 4

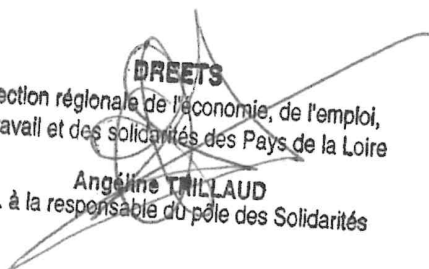
Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut-être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs devant le tribunal administratif de Nantes.

Article 5

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

A Nantes, le 6 mars 2016

Pour le directeur régional et par délégation,


DREETS
Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités des Pays de la Loire
Angéline TRILLAUD
Adj. à la responsabilité du pôle des Solidarités

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

R52-2026-03-11-00001

Arrêté DREETS-15 du 11 mars 2026 arrêté portant
commissionnement pour effectuer des contrôles
au titre de la formation professionnelle et de
l'apprentissage



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Arrêté n° 2026/DREETS/15

**portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation
professionnelle et de l'apprentissage**

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire

**Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du travail et notamment les articles L.6361-1 à L. 6361-5 et R. 6361-1 à R. 6361-2

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Fabrice RIGOLET-ROZE en qualité de préfet de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté ministériel du 5 février 2024 portant nomination de M. Jérôme GIUDICELLI sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, à compter du 18 mars 2024 ;

VU l'arrêté n° 2026/SGAR/DREETS/22 du 3 mars 2026 portant délégation de signature à M Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté n° 2026/DREETS/14 du 6 mars 2026 portant subdélégation de signature du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté n° MSO000102783538 du 16 février 2026 portant titularisation de Monsieur Brendan GLOAGUEN, en qualité d'attaché d'administration d'Etat, au service régional de contrôle de la DREETS des Pays de la Loire.

VU l'arrêté DREETS n°2025-116 portant formation pratique suivie par Monsieur Brendan GLOAGUEN, à compter du 4 septembre 2025, pour assurer les contrôles mentionnés à l'article L. 6361-5 du code du travail ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Brendan GLOAGUEN est commissionné pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L. 6361-1 à L.6361-5 du code du travail.

Article 2 :

Monsieur Brendan GLOAGUEN est habilité à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région des Pays de la Loire.

Article 3 :

Monsieur Brendan GLOAGUEN est tenu au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 11 mars 2026

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Et par délégation,
Pour le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités,

Le directeur du pôle Entreprises, Emploi et
Compétences,



Adrien KIPPELEN

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

R52-2026-03-05-00002

Arrêté SGAR/DREETS n°27 du 5 mars 2026
portant composition et désignation des
membres de la commission régionale des
qualifications pour l'attribution du titre de
maître artisan.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Nantes, le **- 5 MARS 2026**

Arrêté n° 27

Portant composition et désignation des membres de la commission régionale des qualifications pour l'attribution du titre de maître artisan

**LE PRÉFET DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE**
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code de l'artisanat ; notamment ses articles R221-1 et suivants,
- VU** La loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et notamment son article 16 modifié par décret du 30 janvier 2019 ;
- VU** Le décret n°98-246 du 2 avril 1998 modifié relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;
- VU** L'arrêté du 29 mai 2023 portant nomination de la secrétaire générale pour les affaires régionales de la région des Pays de la Loire
- VU** Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique, Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE ;
- VU** La proposition de nominations des membres titulaires et suppléants émise par le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire à la suite de la délibération 2022-011 de l'Assemblée générale de la chambre des métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire du 21 novembre 2022 ;
- VU** la désignation du 9 décembre 2025 de la Présidente de région de son représentant pour siéger à cette commission,
- VU** la désignation du 17 juin 2024 du Président de la Chambre régionale des métiers de l'artisanat de son représentant,
- CONSIDÉRANT** que les propositions respectent les conditions réglementaires prévues au code de l'artisanat et aux décrets visés ;
- CONSIDÉRANT** que sont ainsi réunies les conditions de forme et de fond, conformément aux dispositions susvisées, permettant d'instaurer et de nommer les membres titulaires et suppléants de la commission régionale des qualifications ;
- SUR** Proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales – SGAR.

ARRÊTE :

1. Article 1^{er} :

La Commission Régionale des Qualifications pour l'attribution du titre de Maître Artisan, est présidée par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou son représentant.

2. Article 2 :

La commission régionale comprend les membres désignés ci-après :

1. Un représentant de l'État au sein des services déconcentrés
2. Un représentant du président ou de la présidente du Conseil régional
3. Quatre (4) artisans nommés sur proposition de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire :
 - Membres titulaires, élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire :
 - o Mme Fanny REYRE-MENARD, membre élue de Loire Atlantique, luthière à Nantes
 - o M. Patrice LIVENAIS, membre élu de Mayenne, artisan coiffeur à Marigné Peuton
 - o M. Patrice BERNARD, membre élu du Maine et Loire, artisan boulanger pâtissier à Baugé en Anjou,
 - o Mme Béatrice MORILLON-DUPONT, membre élue du Maine et Loire, couturière et modéliste à Beaupréau en Mauges
 - Membres suppléants, élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire :
 - o M. Patrick BOUVIER, membre élu de Maine et Loire, artisan ébéniste à Segré en Anjou Bleu,
 - o M. Jean-Pierre VERNEAU, membre élu de Sarthe, cordonnier au Mans,
 - o M. Bertrand BILLAUD, membre élu de Vendée, spécialiste du secteur automobile à la Roche sur Yon,
 - o Mme Sophie PERGUE, membre élue de Vendée, brodeuse d'art à Sallertaine

3. Article 3 :

La commission régionale est compétente pour examiner les demandes d'attribution du titre de Maître Artisan, après avis d'un expert compétent dans le métier considéré, choisi sur une liste des experts établie par le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat après avis des organisations professionnelles représentatives concernées.

4. Article 4 :

Les décisions de la commission sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voie du président de la commission est prépondérante.

Les décisions sont notifiées au demandeur par le président de la commission et sont affichées à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire.

5. Article 5 :

Le secrétariat de la commission est assuré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

6. Article 6 :

La décision du président de la commission est susceptible de recours gracieux auprès de la commission et de recours contentieux auprès du Tribunal administratif.

7. Article 7 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

8. Article 8 :

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Pays de la Loire.

Le Préfet



Fabrice Rigoulet-Roze

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

R52-2026-03-05-00003

Arrêté SGAR/DREETS n°28 du 5 mars 2026
portant désignation du représentant de l'Etat au
sein de la commission régionale des
qualifications pour l'attribution du titre de
maître artisan,



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Nantes, le **- 5 MARS 2026**

Arrêté n° 28

Portant désignation du représentant de l'Etat au sein de la commission régionale des qualifications pour l'attribution du titre de maître artisan

**LE PRÉFET DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code de l'artisanat ; notamment ses articles R221-1 et suivants,
- VU** L'arrêté du 29 mai 2023 portant nomination de la secrétaire générale pour les affaires régionales de la région des Pays de la Loire
- VU** Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique, Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE ;
- SUR** Proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales – SGAR.

ARRÊTE :

1. Article 1^{er} :

L'agent en charge du pilotage et de la tutelle consulaire (chambres des métiers de l'artisanat) au sein du service économique de l'Etat en région de la direction économie, emploi, travail et solidarités des Pays de la Loire, Daphné PRIOUZEAU, est désignée comme la représentante titulaire de l'Etat au sein de la commission régionale des qualifications. En cas d'indisponibilité, le chef du service économique de l'Etat en région Baptiste PREPOINT, est désigné comme représentant suppléant.

2. Article 2 :

Le présent arrêté est notifié aux intéressés. La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Pays de la Loire.

Le préfet

Fabrice Rigoulet-Roze

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale Antenne
interrégionale de Rennes MNC

R52-2026-03-09-00001

Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des
membres du conseil départemental de la Loire
Atlantique auprès du conseil d'administration de
l'union de recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales des
Pays de la Loire N°1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de la Loire Atlantique auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

N° : 1

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Sont nommés au conseil départemental de la Loire Atlantique auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- M. Laurent HAILLOT
- Mme Frédérique SEBASTIEN

Suppléants :

- Mme Cécile MORELLE
- M. Patrick RIVALLIN

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- M. Franck MAINGUY
- M. Nicolas TASSIN

Suppléants :

- M. Edouard AUTRIVE
- M. Philippe NANTOIS

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- M. Franck CLOUET
- Mme Nadia PAMBOUC

Suppléants :

- M. Christian BOURON
- Mme Angélique RONDEAU

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Mme Claire LHYGONAUD

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- M. James LEBRETON

Suppléant :

- M. Xavier DESPRES

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- M. Stephan DENOYES
- M. Blaise PATOU

Suppléants :

- M. Florent MARTENS
- Mme Marie MINIER

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaires :

- M. Fabrice PERROCHEAU
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaire :

- M. David RAOUL

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- M. Yvonnick BOUYER

Suppléant :

- Mme Anne Odette DUCHENE

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 09 mars 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale Antenne
interrégionale de Rennes MNC

R52-2026-03-09-00003

Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des
membres du conseil départemental de la
Mayenne auprès du conseil d'administration de
l'union de recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales des
Pays de la Loire N° 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de la Mayenne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

N° : 1

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Sont nommés au conseil départemental de la Mayenne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Mme Mélanie ALLAIN
- M. Nicolas PIERRÈS

Suppléants :

- M. Luc GAILDRAT
- Mme Maryse LOUAISIL

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- M. Jorge D'ALMEIDA
- Mme Valérie FONTAINE

Suppléants :

- M. Tony SALMON
- M. Fabrice TIERCELIN

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- M. Frédéric KALKA
- M. Arnault QUINTON

Suppléants :

- M. Christophe BRAULT
- Mme Sonia MONTANGE

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- M. Frédéric VERA

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- M. Jérôme TRIDON

Suppléant :

- M. Nicolas GAILLARD

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Poste vacant
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Mme Marie-Christine CHAUMONT
- M. Pierre-Antoine CHOPIN

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- Mme Charlotte MAIGNAN

Suppléant :

- Mme Nathalie BERGERE

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaire :

- M. André ALOUR

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- M. Jean-Noël LECOSSIER

Suppléant :

- Mme Sophie LOUIS

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 09 mars 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale Antenne
interrégionale de Rennes MNC

R52-2026-03-09-00004

Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des
membres du conseil départemental de la Sarthe
auprès du conseil d'administration de l'union de
recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales des Pays de la Loire N°

1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées

**Arrêté du 09 mars 2026
portant nomination des membres du conseil départemental de la Sarthe
auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire**

N° : 1

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Sont nommés au conseil départemental de la Sarthe auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- M. Eric EZANNO
- Mme Noëlle MARECHAL

Suppléants :

- M. Cyril COUTABLE
- Mme Claire MARCHAISON

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Mme Lola DUVEAU BELDJOURI
- M. Dominique HERTZ

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- M. François GONCALVES
- M. Etienne GUILLET

Suppléants :

- M. Loic BOYARD
- M. Stéphane MARTINEAU

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- M. Patrick LEMOINE

Suppléant :

- M. Denis CESSON

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- M. Ludovic RENARD

Suppléant :

- Poste vacant

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Mme Albane DE GAULLE
- Mme Marie-Christine DUFOUR

Suppléants :

- Mme Soizic COQUIN
- M. Cyrille SCHNEIDER

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Mme Marie-Christine METAIS
- M. Claude VIOLA

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- Mme Sonia DEBONO

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaire :

- M. Frédéric DUTHON

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 09 mars 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale Antenne
interrégionale de Rennes MNC

R52-2026-03-09-00005

Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des
membres du conseil départemental de la
Vendée auprès du conseil d'administration de
l'union de recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales des
Pays de la Loire N° 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de la Vendée auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

N° : 1

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Sont nommés au conseil départemental de la Vendée auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- M. Arnaud CLARACQ
- Mme Gwenola LE REUN

Suppléants :

- Mme Clotilde AVELINE
- M. Pascal VRIGNAUD

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- M. Franck ROTHAI
- Mme Valerie STAELENS

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Mme Paulette LISBOA
- M. Etienne MARTINAULT

Suppléants :

- M. Alexandre LACROIX
- Mme Beatrice PAJAUD

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- M. Xavier POITOU

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- M. Jean-Noël PERRAUDEAU

Suppléant :

- M. Hervé BOISSINOT

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- M. Lucas CHAPDELAINE
- M. Morgan KERMARREC

Suppléants :

- M. Kevin MERCIER
- Mme Morgane TREVES BUORD

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaires :

- M. Jean Baptiste DOUMAYROU
- M. Yann TESSIER

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- M. Jean-Noël PUBERT

Suppléant :

- Mme Véronique GUINOT

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Mme Valérie CHABRIÉ

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- M. Antoine HELYE

Suppléant :

- Mme Anne-Sophie CHAILLOU

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 09 mars 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale Antenne
interrégionale de Rennes MNC

R52-2026-03-09-00002

Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des
membres du conseil départemental de
Maine-et-Loire auprès du conseil
d'administration de l'union de recouvrement des
cotisations de sécurité sociale et d'allocations
familiales des Pays de la Loire N° 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de Maine-et-Loire auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

N° : 1

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Sont nommés au conseil départemental de Maine-et-Loire auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Mme Isabelle LAUNAY
- M. Yvon PASQUEREAU

Suppléants :

- Mme Sylvette AUDOUIN
- M. Jean-Pierre LEGENDRE

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Mme Myriam GRILHOT
- M. Xavier ROCHE

Suppléants :

- M. Philippe COUASNON
- Mme Prisca POUVREAU

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- M. Hugues DUMONT
- Mme Magali LARDEUX

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Mme Patricia-Thuy BOUCHET

Suppléant :

- M. Fabien VAIRO

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- M. Philippe CHARRIER

Suppléant :

- M. Jonathan PERRIER

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- M. Bruno BOURGOIN
- M. Jérôme PAVEC

Suppléants :

- M. Julien BERTHIAS
- M. Armand LORRE

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaires :

- M. Mael JAN
- M. Christian NOTTE-FORZY

Suppléants :

- M. Philippe AÏN
- M. Zakaria FAIQ

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- Mme Françoise TAUDON

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- M. Vincent BEUGNET

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaire :

- M. Jean-François PERRIN

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Mme Nathalie GRAPPIN

Suppléant :

- Mme Sophie LOUIS

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 09 mars 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale Antenne
interrégionale de Rennes MNC

R52-2026-02-13-00004

Arrêté du 13 février 2026 portant nomination
des membres du conseil d'administration de la
caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire
N° 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 13 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire

N° : 1

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 04 février 2026 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Sont nommés au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de l'organisation Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Mme Véronique BENOIT
- M. Sébastien LEBLE

Suppléants :

- Mme Isabelle JARRY
- Poste vacant

Sur désignation de l'organisation Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- M. Philippe COUASNON
- Mme Myriam GRILHOT

Suppléants :

- Mme Prisca POUVREAU
- Poste vacant

Sur désignation de l'organisation Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- M. Loïc MARTIN
- Mme Brigitte MOLINES

Suppléants :

- M. Vincent JOUANNEAU
- Mme Mélanie MASSÉ

Sur désignation de l'organisation Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- M. Arnaud BOUCHET

Suppléant :

- M. Jacky GOIZET

Sur désignation de l'organisation Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- M. Mickaël LARDEUX

Suppléant :

- Mme Corinne ROZAY

2° En tant que Représentants des employeurs :

Sur désignation de l'organisation Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- M. Jean-Christophe BRANGER
- M. Gonzague NOYELLE

Suppléants :

- Mme Sylvie BOITELLE DOUBLIER
- Mme Virginie BOUSSARD-PAYE

Sur désignation de l'organisation Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Mme Delphine HALIMI
- M. Christian NOTTE-FORZY

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'organisation Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'organisation Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Mme Sabrina GIRAULT

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de l'organisation Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- M. Maël JAN

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de l'organisation Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

4° En tant que Représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'organisation Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Titulaires :

- M. Christopher CARREL
- M. Gilles MAZA
- M. Gérard PASQUIER
- Mme Roselyne SALMON

Suppléants :

- M. Franck LEMESLE
- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de région :

- Mme Béatrice BERTRAND
- Mme Juliette GATIGNON
- M. Loïc GENDRIX
- Mme Fabienne PICARDAT

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 14 février 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 13 février 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale.



Lionel CADET

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale Antenne
interrégionale de Rennes MNC

R52-2026-02-20-00005

Arrêté du 20 février 2026 portant nomination
des membres du conseil d'administration de la
caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire
N° 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 20 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire

N° : 2

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu l'arrêté du 13 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Est nommée membre titulaire du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire, en tant que représentant des travailleurs indépendants et sur désignation de la Confédération française démocratique du travail et sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Mme Sophie LOUIS

Est nommé membre suppléant du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire, en tant que représentant des assurés sociaux et sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

M.Thibaud MAURILLE

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 20 février 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lionel CADET', is written over a faint, light blue circular stamp or watermark.

Lionel CADET

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale Antenne
interrégionale de Rennes MNC

R52-2026-02-25-00004

Arrêté du 25 février 2026 portant nomination
des membres du conseil d'administration de la
caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire
N°3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 25 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire

N° : 3

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les arrêtés des 13 février et 20 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Est nommé membre suppléant du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire, en tant que représentant des assurés sociaux et sur désignation de l'organisation Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

M. Eric LOMBART

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 25 février 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale.



Lionel CADET

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale Antenne
interrégionale de Rennes MNC

R52-2026-03-06-00003

Arrêté du 6 mars 2026 portant nomination des
membres du conseil d'administration de la caisse
d'allocations familiales de la Mayenne N° 1

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 6 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales de la Mayenne**

N° : 1

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 4 février 2026 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Sont nommés au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Mayenne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Mme Véronique BAUDRY
- M. Youenn FAUCHEUX

Suppléants :

- M. Bernard LOISEAU
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Mme Valérie FONTAINE
- Mme Carole ROUAT

Suppléants :

- M. Jorge D'ALMEIDA COELHO
- Mme Méryame EL HAMD AOUI

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- M. Maxime LEBIGOT
- Mme Sabine PRUVOST

Suppléants :

- Mme Frédérique NAY
- M. Arnault QUINTON

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Mme Gaëlle RAULT

Suppléant :

- M. Hubert LEBLANC

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- M. Olivier REZE

Suppléant :

- M. Pierre LEFAS

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Poste vacant
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaires :

- M. Antoine FAUCHEUX
- M. Marwan HENNI

Suppléants :

- Mme Aurélie GUILLAUME
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- Mme Nathaëlle ROBINO

Suppléants :

- Mme Eliane GARNIER

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- M. Patrice LIVENAIS

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Mme Adeline MOURIN

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Mme Sophie LOUIS

Suppléant :

- M. Jean-Noël LECOSSIER

4° En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :

Titulaires :

- Mme Elodie BREARD
- Mme Solyne COAT
- Mme Isabelle GUILLOUARD
- Mme Valérie MOQUET

Suppléants :

- Mme Sylvie FAUCHARD-HELESBEUX
- Mme Anne MORIN
- Mme Corinne NICOLAS
- Poste vacant

5 En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de région :

- M. Loïc BROUSSEY
- Mme Lucie CHAUVIN
- Mme Maud LEGER
- Mme Emmanuelle LEMOINE

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 16 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 6 mars 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale Antenne
interrégionale de Rennes MNC

R52-2026-03-09-00006

Arrêté du 9 mars 2026 portant nomination des
membres du conseil d'administration de l'union
de recouvrement des cotisations de sécurité
sociale et d'allocations familiales des Pays de la
Loire N°1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 9 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration
de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales des Pays de la Loire**

N° : 1

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 213-2 ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 4 février 2026 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Sont nommés au conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Mme Clotilde AVELINE
- M. Laurent HAILLOT

Suppléants :

- M. Nicolas PIERRES
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- M. Edouard AUTRIVE
- M. Franck MAINGUY

Suppléants :

- M. Kamel BOUDJEMA
- M. Nicolas TASSIN

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- M. Frédéric KALKA
- M. Fabien MILON

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- M. Xavier POITOU

Suppléant :

- Mme Patricia-Thuy BOUCHET

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- M. James LEBRETON

Suppléant :

- M. Xavier DESPRES

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- M. Blaise PATOU
- M. Jérôme PAVEC

Suppléants :

- M. Bruno BOURGOIN
- M. Lucas CHAPDELAIN

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- M. Claude CAMARD
- M. Fabrice PERROCHEAU

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Mme Valérie CHABRIE

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- M. Vincent BEUGNET

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- M. Nicolas CORDIER

Suppléant :

- M. Antoine HELYE

4° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de région :

- Mme Véronique ERAUD
- M. Cyrille LAHEURTE
- Mme Pascale MELKA
- Mme Alexandra SABIN BRASSET

5° En tant que représentant avec voix consultative, sur désignation de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants (IRPSTI) des Pays de la Loire :

- M. Jean-Luc GIRAUDEAU

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 9 mars 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE
LA LOIRE

R52-2026-03-03-00004

Arrêté RECTORAT 2026-07 du 03 mars 2026
relatif à la délégation de signature de la rectrice
de la région académique Pays de la Loire au
secrétaire général de la région académique Pays
de la Loire et à certains agents du rectorat dans
le domaine administratif



**RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté SAJ n° 2026/07 portant modification de l'arrêté SAJ n°2025/49 relatif à la délégation de signature au secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes et à certains agents du Rectorat

La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités

- VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R222-16 et suivants, R 222-19 et suivants, R 911-82 et suivants, D222-20, D222-27 et D222-35;
- VU le code général de la fonction publique
- VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;
- VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU le décret n°2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation, et notamment l'article 10 ;
- VU l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;
- VU l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2001, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2001, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et au sein de certains établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports ;
- VU l'arrêté du 11 septembre 2003, modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,
- VU l'arrêté du 9 août 2004, modifié, portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU l'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés du Ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté rectoral n°SG/2022/019 du 20 juillet 2022 portant organisation de la région académique ;

- VU l'arrêté SAJ n°2026-06 du 3 mars 2026 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2019 portant nomination de Madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice de la prospective et des moyens d'enseignements ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe DIAZ dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté du 11 mars 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOREAU dans l'emploi de directeur de cabinet de la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ; chef du service de défense et de sécurité académique.
- VU l'arrêté du 15 septembre 2025 portant nomination de Madame Christelle DURAND dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines ;
- VU l'arrêté du 17 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Yannick JOLLY dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe DIAZ**, secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes, à l'effet de signer tous actes et décisions mentionnés dans les textes susvisés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe DIAZ**, la délégation de signature est donnée à :

Madame Christelle DURAND, adjointe au secrétaire général, directrice des ressources humaines.

Madame Annie FORVEILLE, adjointe au secrétaire général, directrice de la prospective et des moyens.

Monsieur Yannick JOLLY, adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

Monsieur Jean-Michel MOREAU, directeur de cabinet de la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelières des universités ; chef du service de défense et de sécurité académique.

Article 3 : Délégation de signature permanente est confiée à **Madame Christelle DURAND**, adjointe au secrétaire général, directrice des ressources humaines, à **Madame Annie FORVEILLE**, adjointe au secrétaire général, directrice de la prospective et des moyens, à **Monsieur Yannick JOLLY** adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} novembre 2025.

Article 4 : Dans les domaines relatifs aux textes visés dans le présent arrêté, délégation de signature est donnée aux délégués régionaux académiques et chefs de division du rectorat de Nantes dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions et compétences :

Monsieur Jean-Michel MOREAU

Directeur de cabinet de la rectrice académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités, chef du service de Défense et de sécurité académique.

Monsieur Jean-Eudes AYMER,

Directeur des examens et concours

Madame Claire DIAZ,

Directrice adjointe des examens et concours

Madame Sonia MARTIN-ABDOULKARIM,

Directrice des systèmes d'information

Madame Madiha HADI,
Déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation

Monsieur Vincent BAEY,
Délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue

Monsieur Alexandre MAGNANT,
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Monsieur Fabrice LANDRY,
Adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Monsieur Jacky COTINAT,
Responsable du pôle Certifications, Formations, Professions

Madame Leslie ROUER,
Responsable du pôle jeunesse, engagement et éducation populaire

Madame Elodie PETIT,
Responsable du pôle activités physiques

Monsieur Samuel RIGAUDEAU,
Responsable de la mission Vie associative

Monsieur Nicolas BOYARD,
Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation par intérim

Madame Karine LE MAIH-CHOMETTON,
Conseillère technique de la rectrice pour les établissements et la vie scolaire

Monsieur Pierre LEDUCQ,
Délégué régional académique au numérique éducatif

Monsieur Julien PUÉ,
Chef de la division des personnels enseignants

Madame Corinne LAMBERT,
Cheffe de la division de l'enseignement privé

Madame Laurence INISAN,
Cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement des établissements publics

Madame Zita TEKPAH-ALHOETEY,
Cheffe de service de l'accompagnement éducatif à compter du 1^{er} avril 2026.

Madame Agnès PLESSIS
Cheffe du service de l'accompagnement éducatif par intérim jusqu'au 31 mars 2026

Madame Cécile BÉTERMIN,
Directrice de l'école académique de la formation continue

Madame Murielle CHANTREAU,
Cheffe de la division académique des pensions et prestations

Madame Rachelle MEGUEOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Monsieur Pierre-Yves MORVAN,
Chef de la division du fonctionnement et des affaires générales

Madame Perle ROCHETTE

Cheffe de la division de l'enseignement supérieur

Article 5 : Le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Nantes, le 3 mars 2026

La rectrice de la région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'académie de Nantes
Chancelière des universités

Katia BÉGUIN



RECTORAT REGION ACADEMIQUE DES PAYS DE
LA LOIRE

R52-2026-03-03-00005

Arrêté RECTORAT du 03 mars 2026 relatif à la
délégation de signature de la rectrice de la
région académique Pays de la Loire au secrétaire
général de la région académique Pays de la Loire
et à certains agents du rectorat dans le domaine
financier



Arrêté SAJ n°2026/08 portant modification de l'arrêté SAJ n°2026/04 portant délégation de signature au secrétaire général et à certains agents du Rectorat de Nantes dans le domaine financier

La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités

- VU le code de l'éducation et notamment ses articles R222-19, R222-25, R222-36-2, R911-82 et suivants, D222-20, D222-27 et D222-35, R442-9;
- VU le code de la commande publique ;
- VU le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU l'arrêté rectoral SG/2022/19 du 20 juillet 2022 portant organisation de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté rectoral SAJ n°2026/06 du 3 mars 2026 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe DIAZ dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté du 15 septembre 2025 portant nomination de Madame Christelle DURAND dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2019 portant nomination de Madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice de la prospective et des moyens d'enseignement ;
- VU l'arrêté du 17 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Yannick JOLLY dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- VU l'arrêté n°2023/SGAR/RECTORAT/127 du préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à Madame Katia BÉGUIN, rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités, et autorisant la subdélégation ;

ARRÊTE

Article 1 : Par application des dispositions prévues à n°2023/SGAR/RECTORAT/127 du préfet de la région Pays de la Loire subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés, à l'effet de signer tout document à portée financière, y compris les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels non-titulaires, titulaires et stagiaires en fonction dans l'académie et du compte épargne temps des mêmes agents dans les limites de leurs attributions :

Secrétariat général

Monsieur Philippe DIAZ,
Secrétaire général de la région académique pays de la Loire Secrétaire général
de l'académie de Nantes

Madame Christelle DURAND,
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes
Directrice des ressources humaines

Madame Annie FORVEILLE,
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes
Directrice de la prospective et des moyens

Monsieur Yannick JOLLY,
Secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes
Directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur.

Monsieur Sébastien AUDUREAU,
Adjoint au secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes, directeur des ressources humaines

et dans la limite de leurs attributions :

Direction des examens et concours (DEC)

Monsieur Jean-Eudes AYMER,
Directeur des examens et concours

Madame Claire DIAZ,
Directrice adjointe des examens et concours

Monsieur Benjamin BELLY,
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 1)

Madame Vanessa VIDEAU,
Cheffe de bureau adjointe (DEC 1)

Monsieur Stéphane ORHAN,
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 2)
Chef de bureau par intérim à la DEC 8, à compter du 16 février 2026

Madame Sandrine LERAT,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 3)

Madame Alexandra BOSSARD,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 4)

Madame Pascale FOURTEAU,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 5)

Monsieur Ronan KEROMNES
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 6)

Madame Soazic GABORIT,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 7)

Monsieur Thomas MAXO
Chef de bureau adjoint (DEC 7)

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Monsieur Alexandre MAGNANT,
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Monsieur Fabrice LANDRY,
Adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Monsieur Jacky COTINAT,
Responsable du pôle CFP (Certifications, Formations, Professions)

Madame Leslie ROUER,
Responsable du pôle Jeunesse, Engagement, Éducation populaire

Madame Élodie PETIT
Responsable du pôle activités physiques

Monsieur Samuel RIGAUDEAU,
Responsable de la mission vie associative

Délégation régionale académique à la recherche et l'innovation (DRARI)

Monsieur Nicolas BOYARD,
Délégué régional académique à la recherche et l'innovation par intérim

Division des personnels enseignants (DIPE)

Monsieur Julien PUÉ,
Chef de la division des personnels enseignants

Madame Nathalie DELACOUR,
Adjointe au chef de la division des personnels enseignants

Madame Christine COSSON,
Adjointe au chef de la division des personnels enseignants

Madame Nathalie LETEURTRE,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 1)

Madame Anne BARRERIE,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 2)

Madame Marie MONITION,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 3)

Madame Emmanuelle FERRÉ,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 4)

Madame Christine GUIGNARD,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 5)

Monsieur Mathias PINÇON,
Chef de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 6)

Madame Delphine LEYMARIE-MINAUD,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants (DIPE 7)

Division de l'enseignement privé (DEP)

Madame Corinne LAMBERT,
Cheffe de la division de l'enseignement privé

Monsieur Julien BOIBOUVIER,
Adjoint à la cheffe de la division de l'enseignement privé
Correspondant paye
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 5)

Madame Marie-Noëlle GAMPP,
Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 1)

Monsieur Thierry DEFORGE,
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 2)

Monsieur Vincent ARMANINI,
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 3)

Madame Camille MASCLE,
Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé (DEP 4)

Madame Sophie DANET,
Chargée de mission des opérations collectives, de gestion RH et des moyens.
Intérim de la DEP 4.

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)

Madame Laurence INISAN,
Cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Marie GUIBERT,
Adjointe à la cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Martine BLANCHET,
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
(DIPATE 1)

Madame Aurore JEAN-BAPTISTE,
Adjointe à la cheffe de bureau de la DIPATE 1

Monsieur Maxime PRIOU,
Chef de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
(DIPATE 2)

Madame Christelle VERGER,
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
(DIPATE 3)

Madame Cécile GARDAHAUT,
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
(DIPATE 4)

Madame Mylène ZEMIROU,
Adjointe à la cheffe de bureau de la DIPATE 4

Madame Marie-Geneviève BLANCHARD,
Chargée de la modernisation des processus RH, coordonnatrice paye

Service de l'accompagnement éducatif (SAE)

Madame Zita TEKPAH-ALOHOETÉY,
Cheffe du service de l'accompagnement éducatif à compter du 1^{er} avril 2026

Madame Agnès PLESSIS,
Cheffe de service par intérim jusqu'au 31 mars 2026
Adjointe à la cheffe de service

Service interdépartemental de gestion des enseignants des écoles publiques (SIDEEP)

Monsieur Jean-Denis PALU-LABOUREU,
Chef du service du SIDEEP

Service académique de gestion des personnels du privé du premier degré (SAGEPP)

Monsieur PIERRE MÉRIAUD,
Chef du SAGEPP

École académique de la formation continue (EAFC)

Madame Cécile BÉTERMIN,
Directrice de l'EAFC

Madame Alexandra GERARD,
Cheffe du pôle formation des personnels enseignants et d'éducation

Monsieur Vincent HAVERLANT,
Chef du pôle administratif et financier

Madame Floriane BRAY-MERCIER,
Cheffe du pôle formation des personnels ATSS et d'encadrement

Division académique des pensions et prestations (DAPP)

Madame Murielle CHANTREAU,
Cheffe de la division académique des pensions et prestations

Madame Anne-Charlotte LEBRETON,
Cheffe de bureau à la division académique des pensions et prestations

Madame Solenne PINON,
Cheffe de bureau à la division académique des pensions et prestations

Direction de la prospective et des moyens (DPM)

Monsieur Sébastien LORET
Chef de la division des moyens

Madame Valérie BARON,
Cheffe de bureau à la direction de la prospective et des moyens

Madame Julie NICOLAZO-PERAIN,
Cheffe de bureau à la direction de la prospective et des moyens

Madame Emilie MAXO
Cheffe de bureau à la direction de la prospective et des moyens

Division du budget et des finances (DBF)

Madame Rachelle MÉGUÉOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Madame Heloïse BELMONTE
Cheffe de bureau à la division du budget et des finances

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Service des constructions universitaires (SCUS)

Monsieur Gilles BLANCHARD,
Chef du service des constructions universitaires et scolaires

Madame Fleurine MAISSANT,
Adjointe au chef du services des constructions universitaires et scolaires

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés à l'effet de valider les engagements juridiques, les demandes de paiement et les recettes dans CHORUS :

Division du budget et des finances (DBF)

Madame Rachelle MEGUEOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Madame Heloïse BELMONTE
Cheffe de bureau à la division du budget et des finances (DBF 1)

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances (DBF 2)

Madame Hélène ALLAIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Xavier BAGLIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline BLANCHARD,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Cédric CASSOU,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Émilie COURROUSSÉ,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Anthony D'HERVEZ,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline MENET,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Eva MEYER-BAUDRY,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Thomas PRONO,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Marie RINQUIN.
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Franck JOUSSEAUME,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

ainsi que de certifier le service fait dans CHORUS :

Madame Rachelle MEGUEOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Madame Héloïse BELMONTE,
Cheffe de bureau à la division du budget et des finances (DBF 1)

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances (DBF 2)

Madame Hélène ALLAIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Xavier BAGLIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline BLANCHARD,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Cédric CASSOU,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Anthony D'HERVEZ,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Nathan CHARRIER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Claire HERVOUET,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Franck JOUSSEAUME,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Mauricette LANDAIS,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline MENET,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Thomas PRONO,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Eva MEYER-BAUDRY,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Marie BRICARD
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Delphine RORTEAU,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Article 3 : Subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires désignés ci-après sur les BOP 163, 219 à l'effet de valider dans l'application CHORUS Formulaire, les transactions de dépenses et de recettes, de subdéléguer les crédits d'engagement et de paiement dans le domaine de compétence de la DRAJES, d'effectuer des validations comptables (après accord de leur supérieur hiérarchique pour les agents de la DRAJES) et la constatation du service fait dans CHORUS :

Division du budget et des finances (DBF) :

Madame Rachelle MEGUEOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Monsieur Xavier BAGLIN
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Anthony D'HERVEZ
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Monsieur Alexandre MAGNANT,
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madame Pascale MÉTIVET
Madame Pauline RIGAUD
Madame Coralie MESLET
Madame Martine CHAMBRAGNE
Madame Bénédicte JOURNÉE
Madame Marine SALHI
Madame Anne-Chantal BONNET
Monsieur François LE REST
Madame Sylviane HONORÉ

Article 4 : Les subdélégations ainsi accordées seront adressées au Préfet de la région Pays de la Loire

Article 5 : Le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 3 mars 2026

La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de
l'académie de Nantes, chancelière des universités

Katia BÉGUIN

